

18 juin 2020

L'Honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation et député de King-Vaughan
Par courriel : minister.educ@ontario.ca

Objet : Déclaration du Conseil Transport scolaire actif Ontario sur le plan de réouverture des écoles de l'Ontario

Le [Conseil Transport scolaire actif Ontario](#) réunit des leaders provinciaux choisis qui font progresser la cause du transport scolaire actif en Ontario en cernant les opportunités stratégiques, les priorités et les dangers, et en y donnant suite. Parmi [nos membres](#), nous comptons des représentants de conseils scolaires, de consortiums de services de transport scolaire, de municipalités, de la santé publique, de la police et d'organismes non-gouvernementaux.

Vous et vos représentants travaillez actuellement avec les conseils scolaires pour déterminer la meilleure façon de procéder à la réouverture, en septembre, des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario dans le contexte de la pandémie de COVID-19. ***S'il est clair qu'il est essentiel de repenser le fonctionnement des écoles et d'élaborer de nouvelles approches pour assurer la sécurité et le mieux-être des écoliers, le Conseil Transport scolaire actif Ontario est d'avis qu'il faut également repenser la planification des modes de déplacement des écoliers ontariens.***

Le Conseil a donc le plaisir de soumettre sa déclaration, ci-jointe, à votre réflexion. Vous y trouverez des recommandations générales sur les déplacements scolaires sains et sécuritaires, ainsi que des lignes directrices en matière de déplacements scolaires pour la réouverture des écoles.

Nos recommandations et lignes directrices ont pour objectif d'aider le ministère et ses partenaires en éducation à se préparer à la « nouvelle norme » en ce qui a trait à l'aller-retour entre la maison et l'école, ce qui exige une approche multimodale des déplacements des écoliers. Nous vous invitons à diffuser largement ces recommandations et lignes directrices.

Bien à vous,

Leslie Maxwell, MAPW
Présidente intérimaire, Conseil Transport scolaire actif Ontario
OntarioASTCouncil@greencommunitiescanada.org

c.c. L'Hon. Caroline Mulroney, ministre des Transports
c.c. L'Hon. Sylvia Jones, solliciteure générale
c.c. Cathy Abraham, présidente, Association des conseils scolaires publics de l'Ontario
c.c. Beverley Eckensweiler, présidente, Ontario Catholic School Trustees Association
c.c. Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques
c.c. Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario
c.c. Marnie McCormac, présidente, Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario
c.c. Colleen Hogan, directrice, Direction du soutien aux activités scolaires, ministère de l'Éducation
c.c. Conseil Transport scolaire actif Ontario
c.c. Kate Berry, directrice des programmes, Transport scolaire actif Ontario, Green Communities Canada

Déclaration sur la réouverture des écoles de l'Ontario

(Juin 2020)

S'il est clair qu'il faut repenser le fonctionnement des écoles et élaborer de nouvelles approches pour assurer la sécurité et le mieux-être des écoliers qui reviendront cet automne, le [Conseil Transport scolaire actif Ontario](#) est d'avis qu'il faut également repenser la planification des modes de déplacement des écoliers ontariens.

Le Conseil offre les recommandations générales et les lignes directrices suivantes pour aider le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires, les autorités de transport scolaire et les familles à se préparer à la réouverture des écoles, particulièrement en ce qui a trait aux déplacements des écoliers.

Recommandations générales sur les déplacements scolaires sains et sécuritaires

- **La planification et la communication doivent tenir compte de l'ensemble des modes de transport des écoliers ontariens : marche ; vélo, trottinette et autres modes de transport actif à roue ; transports en commun, automobile et autobus scolaire.** Cela reflétera la réalité : 60 % des deux millions d'élèves de l'élémentaire et du secondaire en Ontario ne prennent pas le bus scolaire.ⁱ
- **La marche et le vélo (avec distanciation physique) étant considérés des activités saines et sécuritaires par les autorités de santé publiqueⁱⁱ, elles doivent faire l'objet d'une promotion *intentionnelle* comme option privilégiée pour les écoliers qui ne prennent ni le bus scolaire, ni les transports en commun.** Comme il faut s'attendre à une capacité réduite en transports en commun et à un nombre réduit d'usagers, phénomène qui pourrait s'étendre aux bus scolaires, ainsi qu'à un nombre accru d'écoliers se déplaçant en voiture, il est d'une importance cruciale de prévenir une croissance importante de la congestion routière et des dangers connexes près des écoles.
- **Les conseils scolaires et les consortiums de transport doivent engager le dialogue avec leurs partenaires municipaux et policiers pour évaluer les impacts prévus de la circulation routière et identifier les mesures de sécurité routière dans la zone scolaire. Ils pourront ainsi assurer un milieu sécuritaire pour un nombre accru d'écoliers piétons et cyclistes pendant les heures de pointe du matin et de l'après-midi.** Mesures possibles :
 - Imposition d'une limite au nombre de véhicules s'arrêtant pour déposer ou embarquer des écoliers devant et aux alentours de l'école.
 - Aménagement d'aires « stationnez et marchez » à un ou deux pâtés de maisons de l'école.
 - Fermeture totale ou partielle de certaines rues locales.
 - Amélioration des mesures de surveillance et de sensibilisation en matière de sécurité routière.ⁱⁱⁱ

Lignes directrices en matière de déplacements scolaires pour la réouverture des écoles

- Les écoliers et leurs parents ou fournisseurs de soins doivent :
 - se déplacer à pied ou à vélo le plus souvent possible ;
 - maintenir, en tout temps, une distance d'au moins 2 mètres entre eux et les autres écoliers, parents et fournisseurs de soins, ainsi qu'entre eux et les brigadiers scolaires, patrouilleurs et membres du personnel scolaire, tant sur le chemin de l'école qu'à l'école même ; porter un masque lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres ;
 - se déplacer à pied ou à vélo en file indienne autant que possible ; descendre de leur vélo si les piétons sont trop nombreux sur les trottoirs ou les sentiers près de l'école.
- Il faut inciter les parents et autres fournisseurs de soins :
 - à laisser leurs enfants se déplacer seuls à pied ou à vélo sur une partie ou la totalité du trajet entre la maison et l'école, et à les encourager à s'entraîner sur ce trajet avant la rentrée scolaire ;
 - à collaborer avec d'autres familles dont les enfants ont besoin de supervision pour accompagner, à tour de rôle, de petits groupes d'écoliers à pied ou à vélo ;
 - à stationner leur véhicule à au moins un pâté de maisons de l'école, et à faire le reste du trajet à pied s'ils choisissent d'amener leurs enfants en voiture.
- Il faut inciter les écoles à s'équiper d'installations élargies d'entreposage des vélos et trottinettes, et soutenir les écoles :^{iv}
 - en espaçant les supports à vélo de façon à permettre une distanciation physique lorsque les écoliers attachent et détachent leur vélo, et en surveillant ces installations ;
 - en permettant aux écoliers d'attacher leurs vélos et trottinettes au grillage de l'école pour augmenter la capacité d'entreposage et encourager la distanciation physique.
- Il faut aider les écoles à communiquer les lignes directrices en matière de déplacements scolaires et à distribuer des cartes indiquant les trajets scolaires aux familles.

À propos du Conseil

Le Conseil Transport scolaire actif Ontario (Conseil TSAO) est un comité consultatif qui réunit des leaders provinciaux choisis du domaine du transport scolaire actif. Ces chefs de file font progresser la cause du transport scolaire actif en Ontario en cernant les opportunités stratégiques, les priorités et les dangers, et en y donnant suite. L'objectif du Conseil est d'instaurer une culture axée sur le transport scolaire actif et de normaliser ce dernier, ainsi que la mobilité indépendante, chez les jeunes d'âge scolaire. Parmi **nos membres**, nous comptons des représentants de conseils scolaires, de consortiums de services de transport scolaire, de municipalités, de la santé publique, de la police et d'organismes non-gouvernementaux.

ⁱ En 2017-2018, seulement 40 % des écoliers ontariens ont bénéficié de services de transport (autobus, fourgonnette, etc.). Consulter : <https://files.ontario.ca/transport-des-eleves-fr.pdf>, p. 7.

ⁱⁱ Consulter Santé publique Ontario : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/factsheet-covid-19-guide-physical-distancing.pdf?la=fr>

ⁱⁱⁱ Pour d'autres options, consulter : <https://nacto.org/streets-for-pandemic-response-recovery/> (en anglais)

^{iv} Recommandations d'EPS Canada : [La pandémie de COVID-19 : Lignes directrices pour l'éducation physique et à la santé lors du retour à l'école au Canada](#), p. 18.